

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE

COOLANT RTU

Code du produit : 874734

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: HT38-4C5K-X008-WGXV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Refroidissant et antigel.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

: +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec Téléphone

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: SDS@valvolineglobal.com

Société : Credimex AG

> Untere Gründlistrasse 7 CH-6055 Alpnach

Suisse

Téléphone : Tel +41 41 666 29 49

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

251 51 51(international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2,

Reins

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

ETHYLENE GLYCOL NITRITE DE SODIUM



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concentration (% w/w)
	Numéro d'enregistrement		
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28- xxxx	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 50 - < 60
NITRITE DE SODIUM	7632-00-0 231-555-9 007-010-00-4 01-2119471836-27- xxxx	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 3; H301 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 180 mg/kg	>= 0,1 - < 0,25



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Les effets d'un empoisonnement aiguë à l'éthylèneglycol

apparaissent en trois stades relativement distincts. Le stade initial, qui se produit peu après l'exposition, dure de 6 à 12 heures et secaractérise par des effets sur le système nerveux central (hilarité passagère, nausées, vomissements et, dans les cas graves, coma, convulsionset éventuellement la mort). Le deuxième stade dure de 12 à 36 heures après l'exposition

et commence par l'apparition d'un coma. Cette phase estcaractérisée par une tachypnée, une tachycardie, une légère hypotension, une cyanose et, dans les cas graves, un

oedème pulmonaire, une bronchopneumonie, une

hypertrophie cardiaque et une insuffisance cardiaque globale. Le stade final se produit de 24 à 72 heures après l'exposition;



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

il se caractérise par une insuffisance rénale s'échelonnant d'une légère élévation de l'azotémie et de la concentration de créatinine dans le sang suivie d'un rétablissement à une anurie complète accompagnée d'une nécrose tubulaire aigu et pouvant entraîner la mort. Une oxalurie est observée dans la plupart des cas. Le résultat d'examens de laboratoire le plus significatif dans les cas d'intoxication à l'éthylèneglycol est une acidose métabolique marquée.

Nocif en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Ce produit contient de l'éthylèneglycol. L'éthanol diminue le métabolisme de l'éthylèneglycol en métabolites toxiques. De l'éthanol devrait être administré dès que possible dans les cas d'empoisonnement grave, étant donné que la demi-vie d'élimination de l'éthylèneglycol est de 3 heures. Si les soins médicaux sont différés de plusieurs heures, donner au patient, par voie orale, trois ou quatre verres de 3cl de whisky à 43 degrés ou plus avant ou pendant le transport à l'hôpital. La fomepizole (méthyl-4 pyrazole) est un antagoniste efficace de l'alcool-déshydrogénase et, en tant que tel, peut être utilisée comme antidote lors du traitement d'un empoisonnement à l'éthylèneglycol. Une hémodialyse élimine efficacement l'éthylèneglycol et ses métabolites de l'organisme. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5/21



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

manipulation sans danger Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
ETHYLENE	107-21-1	VME	10 ppm	CH SUVA	
GLYCOL			26 mg/m3		
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
		VLE	20 ppm 52 mg/m3	CH SUVA	
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il				



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
	TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC	
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
	STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC	
Information su	• •	ifie la possibilité d'absorption	significative à	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide Couleur : jaune clair

Odeur : Donnée non disponible Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

: < -34 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température de

décomposition

Donnée non disponible

pΗ env. 10

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité env. 1,08 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Auto-inflammation Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Aldéhydes Métaux alcalins

Métaux alcalino-terreux

aluminium Fluor

Fluorure d'hydrogène

lithium alcalis forts Des bases fortes Oxydants forts Composés du soufre

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 978,82 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Humaine): évalué 1,56 g/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Lapin): 9.530 mg/kg
DL50 (Rat): 5.010 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Rat): 3.260 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

NITRITE DE SODIUM:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 180 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

NITRITE DE SODIUM:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Résultat : Légère irritation passagère

NITRITE DE SODIUM:

Evaluation : Irritant pour les yeux. Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NITRITE DE SODIUM:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Voies d'exposition : Ingestion Organes cibles : Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Ingestion : Organes cibles: Reins

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 27.540 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.050

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500

- 13.000 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 7 Jrs

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 32.000 mg/l Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 24.000 mg/l Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NITRITE DE SODIUM:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,35 -

3,81 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,54 - 26,3

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

aquatiques Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les CE10 (boue activée): 210 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 6,16 mg/l

Durée d'exposition: 31 ir

Espèce: Ictalurus catus (Poisson chat) Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 9.86 ma/l

Durée d'exposition: 80 jr

Espèce: Invertébrés aquatiques Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 10 ir

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Bioaccumulation Espèce: Crayfish (Procambarus)

> Durée d'exposition: 61 jr Concentration: 1000 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,27



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,36

NITRITE DE SODIUM:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,700 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

NITRITE DE SODIUM:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA (Cargo) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA P (Passager) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection 200.000 kg

contre les accidents maieurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Valvoline Multi-Vehicle Coolant CONCENTRATE

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction: DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé: GLP - Bonnes pratiques de laboratoire: IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation,



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ MULTI-VEHICLE YELLOW ANTIFREEZE COOLANT RTU

Version: 4.0 Date de révision: 15.12.2023 Date d'impression: 30/09/2025

l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000267946

Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H302 Méthode de calcul STOT RE 2 H373 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR